



## **BON DE VISITE/AGRÉMENT**

wadame   wonsieur ( I	outes les zone	es sont a completer obligatoirement)				
Nom	Prénom					
Adresse						
Code Postal	Ville					
Email	@	Tél :				
Pièce d'identité :		n°				
Déclare avoir visité le l	oien immobilier	suivant :				
Commune : CONCHES EN OUCHE Code postal : 27190						
Adresse : 31 rue Paul Guilbaud Superficie du bien : 84 m²						
Références cadastrales (section et n°) : A n° 118 Superficie du terrain : 1200 m²						
Consistant en :						
Maison d'habitation d'environ 84 m² avec dépendance, année 1870, sur terrain de 1200 m²,						
comprenant : Entrée sur salon (26 m²), w.c (2 m²), salle de bain (5 m²), cuisine (21 m²), deux						
chambres en enfilades (16 m² et 14 m²). Ancienne grange en très mauvais état, garage, remises.						
Assainissement en cours de contrôle. Immeuble situé à moins de 500m d'un monument historique,						
classé ou inscrit. Taxe foncière 2024 : 788 euros. DPE : classe ENERGIE G indice 735 et classe						
CLIMAT C indice 22.						
Le demandeur SOUSSIGNÉ reconnaît						
avoir visité le bien,						
avoir pris connaiss	ance des condit	tions générales et particulières figurant à la suite de la				
présente demande et <u>les accepter dans leur intégralité</u> ,						
Par l'intermédiaire de :						
Services Immobiliers d	les Notaires, Mo	onsieur Damien RIPOCHE.				
Mail: damien.ripoche@notaires-sin.fr ; Tél: 06 98 87 47 48						
Le demandeur soussigné reconnaît avoir été parfaitement informé des conditions de la vente sur						
offres par internet et qu'il devra s'inscrire sur le site internet www.notaires-sin.fr au niveau de la						
fiche détaillée du bien pour participer à la vente.						
Fait à	le	//2025				
Signature du client	Faire p	précéder la signature de la mention "lu et approuvé"				





## **CONDITIONS GENERALES**

Ces conditions sont disponibles sur le site www.notaires-sin.fr.

En acceptant les termes de cette demande d'agrément et en vous inscrivant sur le site vous assumez le fait que vous avez consulté ces conditions générales et que vous les acceptez.

## **CONDITIONS PARTICULIERES et SPECIFIQUES DE LA VENTE**

Le DEMANDEUR si son offre est retenue :

- 1°) S'engage à réitérer son offre dans les huit jours francs de la fin de la réception des offres par la signature d'un avant contrat dans les termes et conditions ci-après :
- Fixation de la date limite de signature de l'acte authentique dans les deux mois et demi de la signature de l'avant contrat,
- Versement d'un dépôt de garantie de 10% du prix, lors de la signature de l'avant contrat.
- Absence de condition suspensive de l'octroi d'un permis de construire, l'acquéreur devant faire son affaire personnelle de l'obtention d'une quelconque autorisation administrative à ce titre.
- Règlement du prix le jour de la signature de l'acte authentique chez le Notaire au moyen d'un virement bancaire,
- Remboursement prorata temporis au vendeur de la taxe foncière, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et des frais de rôle le jour de la signature de l'acte authentique sur la base de la taxe foncière émise pour l'année précédente à titre de forfait pour le cas ou` a` cette date celle de l'année en cours ne serait pas établie.

Exonération au profit du vendeur de la garantie des vices cachées ainsi qu'autorisé par l'article 1643 du Code Civil dans le cas où le vendeur n'est pas un professionnel de l'immobilier.

- 2°) Reconnaît et déclare être informé de la situation de l'immeuble au regard de la réglementation et des DPE établis ainsi que de l'assainissement.
- 3°) Reconnaît avoir pris connaissance le jour de sa visite de la désignation précise du bien.
- 4°) S'engage, dans le cas où il subordonnerait son acquisition a` l'obtention d'un prêt, à savoir :
- produire une attestation d'accord de principe d'un organisme financier,
- définir le montant de l'emprunt, et sa durée,
- Accepter que la durée maximum du prêt soit fixée à 25 ans,
- Effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de son ou ses prêts dans un délai de 30 jours à compter de la signature de l'avant contrat et en justifier au Notaire à première demande de ce dernier,
- Justifier de l'obtention de son offre de prêt dans les 3 mois de l'avant contrat,
- S'engager dès réception de l'offre à la transmettre sans délai pour information au Notaire en charge de la vente.
- 5°) S'engage à respecter les servitudes de toute nature qu'elles soient relatives au bien s'il y en a.

## 6°) Déclarer être informé :

- Qu'il devra justifier de préférence d'au moins 20% d'apport dans son projet de financement,
- Que la réalisation de la vente est soumise à l'acceptation du vendeur,
- Des dispositions relatives au délai de rétractation de la loi S.R.U.,
- De la procédure d'une vente sur offre par internet pour avoir consulté le site www.notaires-sin.fr,
- Que le prix offert comprend les honoraires de négociation T.T.C. à la charge du vendeur,
- Qu'il aura à s'acquitter en sus du prix les frais d'acquisition dénommés "frais de notaire",
- Que le bien est vendu en l'état.

A	 Le	/ 2025

Faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"